

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les **VENDREDIS** après-midi fermés jusqu'au 7 septembre inclusivement

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 16, Numéro 5

JUIN 2018

### **VISITES DE PRÉVENTION DES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ**

Dans le bulletin de décembre dernier, nous informions les citoyens du processus de visites de prévention incendie dans toutes les résidences de la municipalité. Ces visites, effectuées par les pompiers certifiés du service incendie de la ville de Trois-Pistoles, sont nécessaires pour la municipalité afin de respecter les clauses du *Schéma de couverture de risques*.

Notez que les visites débuteront à partir de la semaine du 25 juin prochain et seront ciblées dans les rues suivantes :

- de la Grève
- du Sault
- de l'Église
- Fougère
- St-Jean-Baptiste
- Bellevue
- Beaulieu
- Pettigrew
- des Érables

Il est important de spécifier que les visites de prévention consistent à :

- la vérification des avertisseurs de fumée : il en faut un à chaque étage. La durée d'un avertisseur est de 10 ans;
- la vérification des systèmes de chauffage : soit bois, granule, huile, propane : il faut dans ce cas, un détecteur de monoxyde de carbone obligatoire dans la résidence ;
- la vérification de la présence d'un extincteur de 5 lb minimalement, de type A B ou C : obligatoire et doit être sur un support et une vérification de ceux-ci est au 6 ans ;
- la vérification du panneau électrique : doit être dégagé d'un mètre, dégagement des appareils de combustion, présence de propane ou de matière dangereuse, utilisation de rallonge électrique permanente ;
- la vérification de la date du dernier ramonage ;
- la vérification, s'il a lieu, du foyer extérieur.

D'autres rues et rangs seront visités à l'automne ainsi qu'en 2019 et 2020. Nous informerons les citoyens de ces secteurs le moment venu.

### **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES BASQUES**

Le Centre d'action bénévole des Basques invite **ses membres** à son **assemblée générale**. Elle aura lieu **le jeudi le 14 juin 2018** à compter de **13H30 au Centre des Loisirs \*Le Rassembleu\* de Saint-Clément** (1, rue St-Pierre) vous devez obligatoirement réserver à 418-851-4068 avant le 8 juin 2018.

**Suzanne Jean**, directrice du CAB des Basques

### **PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL**

Les lundis **11 juin, 9 juillet et 13 août** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*

### **INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX**

La période d'inscription tire maintenant à sa fin pour le terrain de jeux de la municipalité ! Vous avez jusqu'au 25 mai pour inscrire vos enfants. Vous pouvez dès maintenant vous procurer le formulaire à la municipalité ou encore mieux, sur notre nouveau site Internet à l'adresse suivante : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca), sous la rubrique Services aux citoyens/Terrain Jeux. De plus, le document est interactif vous pouvez donc le compléter en ligne, l'imprimer et nous le faire parvenir par la poste avec un chèque daté du 22 juin 2018 ou venir en personne au bureau municipal. N'oubliez pas de prendre connaissance du Guide-parents et de signer la page 15 qui est à remettre.

Enfin, le Comité-parents fait appel à la générosité de sa population à l'égard d'un **don de livres ou de jeux** afin de diversifier le coin lecture et des activités. Il vous est possible d'en disposer dès maintenant au bureau municipal.

### **CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'ARBRES – PRINTEMPS 2018**

Veillez prendre note que la distribution des arbres se fera le

**vendredi 25 mai de 13h00 à 18h00,**

au garage municipal situé au 2 Rang 2 Centre.

Nous procéderons de nouveau à la distribution d'une variété d'arbres selon ce que le producteur/expéditeur aura convenu de nous acheminer. Malgré nos recommandations nous n'avons pas le contrôle sur les variétés et quantités qui nous seront expédiées. La règle de distribution se fera de la façon suivante : **Premier arrivé, Premier servi** et les quantités auxquelles chacun aura droit dépendront des quantités qui nous seront livrées.



### **FERMETURE BUREAU MUNICIPAL VENDREDI PM, PÉRIODE ESTIVALE**

Nous vous rappelons que le *bureau municipal sera fermé les vendredis de 13h à 16h* pour la période estivale, et cela **dès le 4 juin jusqu'au 7 septembre inclusivement.**



## COLLECTE D'ENCOMBRANTS / MARDI 5 JUIN

Prenez note que la collecte des encombrants se tiendra le **MARDI 5 JUIN**.

Par le fait même, nous vous recommandons de bien vouloir sortir vos encombrants le soir précédant la collecte. Il est aussi recommandé de séparer le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.



Qu'est-ce qu'un gros rebut? Comme son nom l'indique, c'est un résidu domestique trop volumineux pour être disposé dans votre bac de vidanges. Quels sont les gros rebuts collectés? Meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecues sans bonbonne de gaz, matelas. Où iront les gros rebuts collectés? Les matières sont destinées à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre ne seront pas ramassés lors de cette collecte. Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés? Les débris de construction et de démolition (par exemple: bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte), les résidus verts, tels que branches, pelouse, plants ou feuilles, les pneus et pièces d'automobile, les résidus commerciaux, industriels ou agricoles et les matières contaminées ou dangereuses ne seront pas ramassés.

Le saviez-vous? Votre **Écocentre**, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de débris de construction et de démolition: vérifier les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366.



Votre Écocentre accepte également les résidus verts, électroménagers métalliques (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques\*. Celui-ci est ouvert, du **mercredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. \*(Les équipements électroniques, tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, chaîne stéréo, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires).

## RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ

Ce message s'adresse à ceux qui possèdent ou ceux qui sont desservis par un réseau privé d'aqueduc. On entend par réseaux privés tout aqueduc non municipal qui dessert plus d'une propriété. Un nouveau règlement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) est entré en vigueur le 23 mars 2018. Ce règlement édicte les obligations de chacun, prévoit des mesures concernant la qualité et la continuité du service, en plus des modalités à prendre en cas d'interruption, de suspension ou de coupure de service. Il prévoit également la tarification que les propriétaires d'un tel système peuvent charger aux utilisateurs. Nous tenons à vous informer que ce règlement est applicable par le ministère. Nous invitons les propriétaires ainsi que les utilisateurs d'un tel service de s'informer de leurs obligations et de consulter le lien Internet suivant: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/raep/index.htm>.

## NOURRIR LES CHEVREUILS

Un petit message pour sensibiliser nos passionnés des chevreuils. Ces animaux ont fait quelque bris chez des citoyens cet hiver.

Nous tenons donc à vous rappeler qu'il est fortement déconseillé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de nourrir les chevreuils en période hivernale.

Cette pratique nuit à leur régime naturel hivernal en plus d'augmenter la propagation de maladie, les risques d'accident routier et les bris.

Il faut également comprendre qu'en les sortant de leur ravage naturel, vous les exposez davantage aux prédateurs naturels, tel que le coyote.

Nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère pour en savoir plus au: <https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/nourrissage-cerfs.jsp>

## FÊTE DE LA PÊCHE – 9 JUIN 2018

La fête de la pêche aura lieu le samedi 9 juin 2018 à l'Étang situé chez Monsieur Yves Rioux au 150 route 132 Est à Trois-Pistoles. La journée débute à 7h pour se terminer à vers 15h30.

**La carte de membre est obligatoire pour les adultes.**

N'oublions pas que la carte de membre est un outil de financement pour les activités de la relève.

Pour plus de renseignements, contacter Madame Manon Rioux au 418-851-4053.

Bienvenue à toutes et tous!



## LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB À BESOIN DE VOUS

Vous avez quelques heures à donner pour contribuer au bon fonctionnement de votre Maison de soins palliatifs à titre de bénévole? Vous avez le goût de vous impliquer quelques heures par semaine ou par quinzaine, aux soins ou à l'accompagnement des personnes en fin de vie, à l'accueil des visiteurs, à la préparation des repas ou à l'entretien ménager? La Maison Desjardins à besoin de vous maintenant!

Ce havre de paix tout à fait gratuit, permet d'offrir des soins à toute personne du KRTB atteinte d'une maladie incurable en fin de vie, chaleureusement entourée de ses proches.

À vous qui habitez la région du Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata ou des Basques; si vous désirez connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, votre place est avec nous. Venez vous joindre à notre belle et grande équipe de bénévoles, souvent appelés « les Anges de la Maison Desjardins ».

**Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB**  
44, rue des Chauffailles à Rivière-du-Loup  
**Téléphone : 418 860-0240**